

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



**SDE 24**  
Syndicat Départemental d'Énergies



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Investir pour vous  
dans les réseaux de demain.

[sde24.fr](http://sde24.fr)

## EDITO



### Philippe DUCENE

Président du SDE 24  
Président du TENAQ  
Vice-Président de la FNCCR

### Le SDE 24, une institution résolument tournée vers l'avenir !

2022 a été une année mouvementée mais qui aura au moins eu le mérite de conforter les élus du SDE 24 dans **leurs décisions stratégiques pour l'avenir écologique de la Dordogne**.

La réalité des événements climatiques et géopolitiques a poussé le Syndicat à multiplier ses actions pour accélérer l'émergence de **projets de production d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique** sur le département. **La maîtrise des consommations d'énergie** a également été une priorité pour préserver le budget des collectivités, avec la volonté d'amorcer un changement durable des habitudes.

Par ses initiatives, le SDE 24 contribue aujourd'hui fortement au **renforcement de l'autonomie et de la souveraineté énergétique de la Dordogne**, avec la SEM 24 Périgord Énergies comme outil opérationnel.

Lorsque vous lirez ce rapport, l'année 2023 sera déjà bien engagée... et je peux déjà vous annoncer que les Syndicats d'énergie, regroupés au sein de l'entente régionale TENAQ – Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine, sont aujourd'hui reconnus par l'État et la Région comme **les pilotes opérationnels pour atténuer les changements climatiques à l'échelle de leur territoire**. Les collectivités territoriales ont aujourd'hui une responsabilité "de taille" pour relever les défis environnementaux.

À vous tous et merci de votre engagement.

### Nos partenaires



### Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225  
24019 Périgueux cedex

#### Rapport d'activité 2022 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président du SDE 24 - Conception : **Florine Frogé**, chargée de communication - Rédaction : **SDE 24**. Crédits photos : **SDE 24, JF Tremege, Fotografiks, Revolution Air View, Témob, Adobe Stock, SEM 24 Périgord Energies**. Impression : **Imprimerie Charron (24)**.  
Dépôt légal 2023 - ISSN 2648-3386.

## SOMMAIRE

- **LES ÉLUS DU BUREAU** P. 5
- **RÉSEAU ÉLECTRIQUE** P. 6  
Assurer la qualité du réseau public de distribution d'électricité pour préparer l'avenir énergétique de la Dordogne
- **RÉSEAU GAZ** P. 10  
Produire du biogaz local, un enjeu majeur pour le territoire de la Dordogne et la région Nouvelle-Aquitaine
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P. 12  
Le SDE 24, mobilisé face à la crise énergétique pour accélérer la sobriété et réduire les consommations d'énergie
- **MOBILITÉ DURABLE** P. 16  
Mobive change de look et améliore son service d'électromobilité
- **ACTION ÉNERGÉTIQUE** P. 18  
Une année riche d'animation et de sensibilisation à la transition énergétique
- **FONCTIONNEMENT** P. 22  
Des élus impliqués et attentifs au bon fonctionnement des services

15 février 2022

## COP 24 : un évènement marquant pour la transition énergétique de la Dordogne

Pour sa 8<sup>e</sup> édition, la COP 24 organisée par le SDE 24, était axée sur la coopération entre institutions publiques et acteurs privés afin de promouvoir des partenariats constructifs qui permettent d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

8 juin 2022

## ACTEE Tour fait étape en Nouvelle-Aquitaine

Lancé par la FNCCR, l'étape en Nouvelle-Aquitaine du ACTEE Tour a été accueillie à Périgueux par le SDE 24 afin de mettre en avant la dynamique nationale de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

27-29 septembre 2022

## Participation du SDE 24 au Congrès national de la FNCCR

Les 13 Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, regroupés au sein de l'entente TENAQ, étaient présents lors du 38<sup>ème</sup> congrès de la FNCCR, organisé à Rennes.



De gauche à droite : **Serge MAZE**, Vice-président du SDE 24 - **Philippe DUCENE**, Président du SDE 24 - **Béatrice HAGEMAN**, Vice-présidente du SDE 24 - **Jean-Paul ALLOITTEAU**, Maire de Couze-et-Saint-Front - **Jean-Pierre CUBERTAFON**, Député de la Dordogne lors de la remise des Trophées Bels 2021 à la COP 24.

# SECTEURS D'ÉNERGIES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

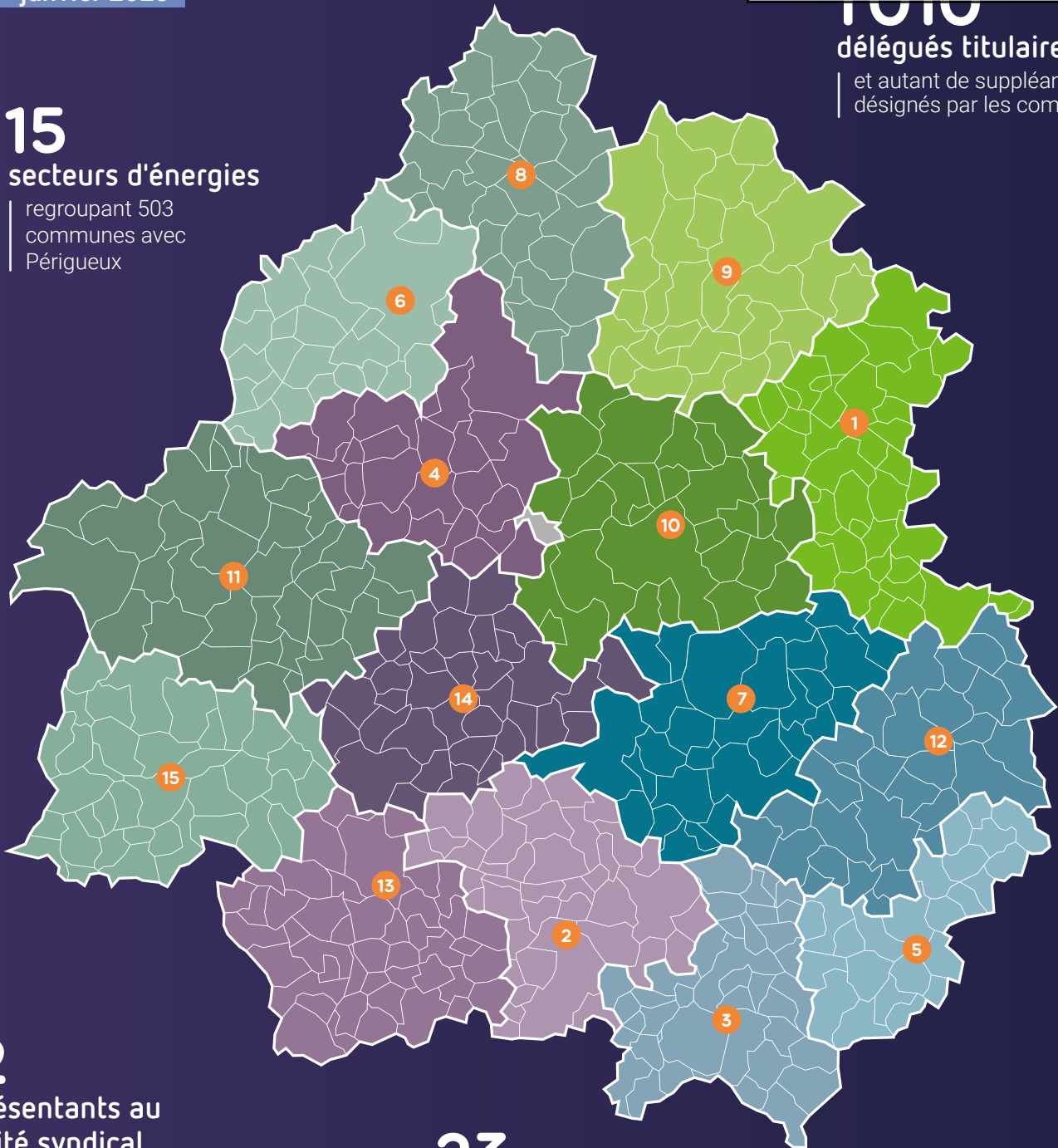
ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



**1010**  
délégués titulaires  
et autant de suppléants  
désignés par les communes

**15**  
secteurs d'énergies

regroupant 503  
communes avec  
Périgueux



**72**  
représentants au  
Comité syndical

élus par les délégués  
des communes

**23**  
membres au Bureau

dont le Président,  
les Vice-présidents  
et d'autres représentants

- |   |                          |                                 |                            |
|---|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 1 Auvézère<br>La Bachellerie              | 5 Domme - Carlux         | 9 Nord Dordogne                 | 13 Sigoulès - Issigeac     |
| 2 Beaumont - Cause                        | 6 Mareuil<br>Verteillac  | 10 Périgueux Est<br>Savignac    | 14 Vergt - Villamblard     |
| 3 Belvès - Monpazier                      | 7 Le Bugue<br>Rouffignac | 11 Ribérac<br>Mussidan - Neuvic | 15 Villefranche - La Force |
| 4 Périgueux Ouest<br>Bourdeilles - Tocane | 8 Nontron - Piégut       | 12 Sarlat - Salignac            | ● Périgueux                |





**Philippe DUCENE**  
Président du SDE 24

Président du TENAQ  
Vice-président de la FNCCR



**Lionel ARMAGHANIAN**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Secteur 1

En charge de  
l'Eclairage public



**Maurice CHABROL**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 8

En charge de la Transition  
énergétique et de la Mobilité



**Serge MAZE**  
3<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 2

En charge des Travaux  
sur les réseaux



**Alain CASTANG**  
4<sup>e</sup> Vice-président  
Secteur 13

En charge des Relations  
avec les entreprises



**Bernard FAGET**  
Vice-président  
Secteur 3



**Alain MARTY**  
Vice-président  
Secteur 4



**Huguette VILLARD**  
Vice-présidente  
Secteur 5



**Jean-Pierre LACOSTE**  
Vice-président  
Secteur 7



**Béatrice HAGEMAN**  
Vice-présidente  
Secteur 9



**Alain BUFFIERE**  
Vice-président  
Secteur 10



**Dominique CAILLOU**  
Vice-président  
Secteur 11



**Pierre CHEVALIER**  
Vice-président  
Secteur 12



**Flore BOYER**  
Vice-présidente  
Secteur 14



**Gilbert DE MIRAS**  
Vice-président  
Secteur 15



**Jean-Marie THOMAS**  
Vice-président  
Secteur 6



**Dominique DURAND**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Finances



**Florence GAUTHIER**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du 1<sup>er</sup> Vice-président  
en charge de l'Eclairage public



**Marc MATTERA**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Relations  
nationales - FNCCR



**Clovis TALLET**  
Membre du Bureau  
délégué

En charge des Relations  
avec les agglomérations



**Jean-François MATHIEU**  
Membre du Bureau  
délégué

Membre du comité de pilotage  
Ressources humaines



**Daniel CHAUME**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du Vice-président  
en charge du secteur 6



**Jean-Luc SANCHEZ**  
Membre du Bureau  
délégué

Auprès du 3<sup>e</sup> Vice-Président  
en charge des Travaux



Effacement des réseaux - Val d'Autur - Boulazac-le-Maurois.

## Assurer la qualité du réseau public de distribution d'électricité pour préparer l'avenir énergétique de la Dordogne

**S'agissant de la modernisation du réseau électrique, le SDE 24 porte principalement ses investissements sur le réseau basse tension (BT) tandis qu'Enedis intervient majoritairement sur la moyenne tension (HTA).**

Concernant les communes rurales, le Syndicat a engagé des travaux d'éradication des réseaux aériens en fils nus dès 2015. À ce jour, ils sont pratiquement achevés : 5,8 km restant à traiter sur les 1 308 km recensés.

Quelques opérations n'ont pas abouti pour lesquelles le SDE 24 est en attente d'accords communaux pour lancer des travaux coordonnés d'enfouissement.

Concernant les communes urbaines où les lignes sensibles sont moins exposées aux risques météorologiques, Enedis s'est engagé à supprimer les 300 km de réseaux en fils nus restants pour 2035.

Pour venir en soutien à cet engagement, le SDE 24 intervient dans la périphérie des communes urbaines sur la période 2020-2024. À ce jour, Enedis a traité 14,2 km de fils nus sur les 30 km prévus au premier PPI, et le Syndicat 8,2 km dont 1,6 km en cours.

Grâce à ces travaux de modernisation et de désensibilisation aux aléas climatiques, la qualité du réseau s'est améliorée. Elle demeure toutefois marquée par plusieurs fragilités qui découlent notamment des contraintes naturelles du département et de la vétusté de certaines installations.

Une réflexion avec Enedis est en cours concernant la présence de 200 km de réseau en fils torsadés de faible section BT pouvant altérer la qualité de la distribution électrique aux usagers. La dépose et le remplacement de ces fils torsadés nécessiteraient l'engagement d'une dépense nouvelle pour le SDE 24 de 16 M€.

CHIFFRES CLÉS



**25 674 km**  
de réseau électrique

13 800 km de réseau BT  
11 874 km de réseau HTA  
14 801 postes de transformation



**10,5 M€**  
de subvention  
du CAS-FACE

versés par l'État pour  
l'électrification rurale



**658 k€**  
de participation  
des communes

pour les travaux d'effacement  
et de télécommunication

## Programmes d'investissement 2022

Certains programmes de travaux du SDE 24 sont subventionnés par l'État dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

### Renforcement

- Amélioration de la qualité de distribution afin de supprimer les contraintes de tension ou les contraintes d'intensité sur le réseau
- Modification de réseaux et augmentation de puissance en faveur du développement de l'activité économique sur le territoire

### Sécurisation

- Éradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques en communes rurales
- Appui à l'Éradication des Fils Nus (AEFN) en communes urbaines, dans le cadre du nouveau contrat de concession

### Extension

- Création de nouveaux réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des collectivités ou des professionnels

### Effacement

- Intégration des réseaux dans l'environnement, en coordination avec des travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes

### Télécommunications

- Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, pour le compte des communes, principalement lors de travaux coordonnés d'effacement

de redevances de concession

**987 k€**

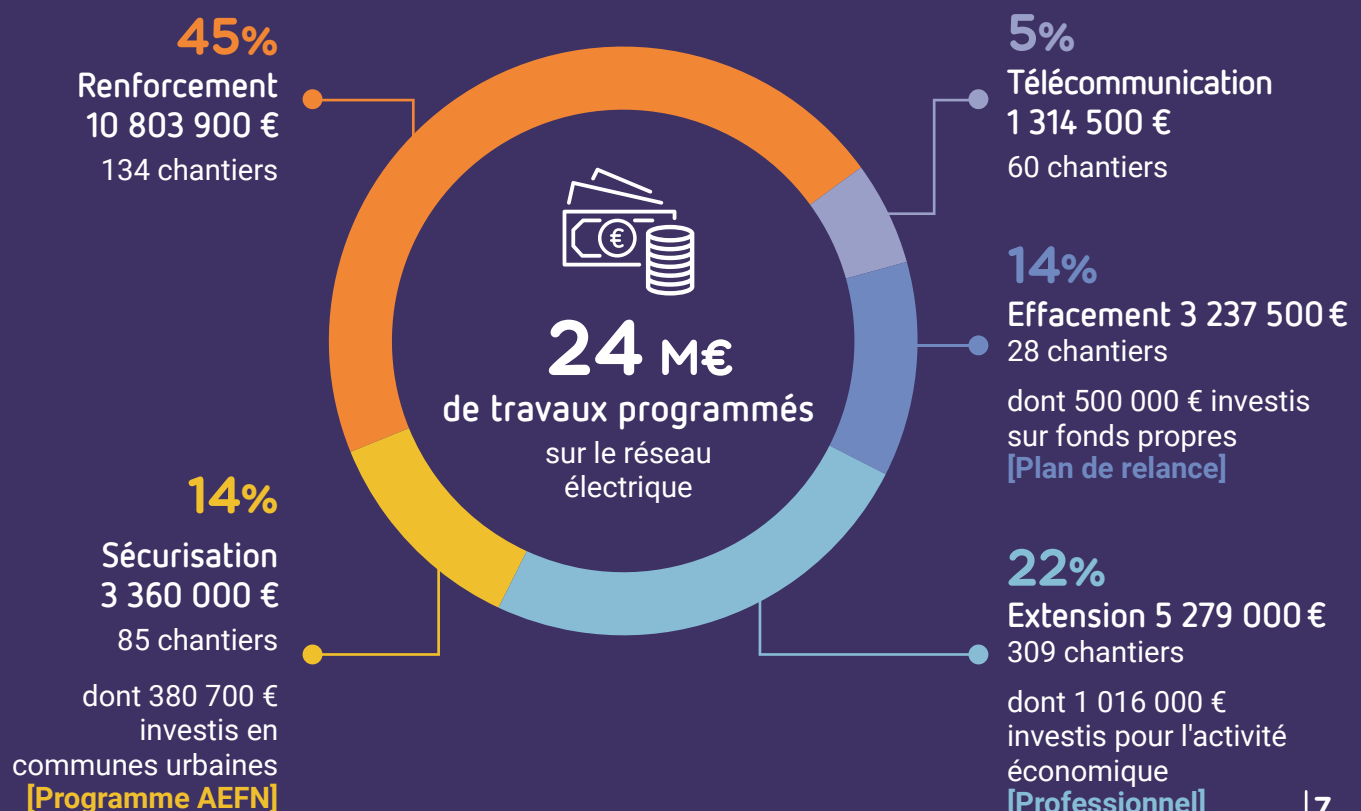
de Part Couverte par le Tarif (PCT)

versés par Enedis concernant des travaux d'extension

**248 k€**

de participation aux travaux d'effacement versés par Enedis au titre du programme Art.8

## Répartition des programmes d'investissement





# 286 126

consommateurs (+ 0,9%)

2 422 GWh distribués  
sur le réseau (- 6,2%)

# 3 461

clients mal alimentés

selon les critères de  
niveau de tension requis

# 190 MN

temps moyen de  
coupure d'électricité

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE

## Suivi du Programme Pluriannuel d'Investissements

**Afin d'atteindre les ambitions du Schéma Régional d'Énergie (SRE), Enedis et le SDE 24 élaborent de façon concertée des Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) par période de 5 ans.**

La mise œuvre du premier PPI 2020-2024 repose sur des échanges réguliers de données entre le Syndicat et Enedis, de nature à permettre un suivi des objectifs fixés. En 2022, 4 réunions de suivi du PPI ont été organisées.

Le PPI prévoit notamment le traitement prioritaire de 24 zones identifiées dans le diagnostic partagé entre le SDE 24 et Enedis. Au total, 26 départements du réseau HTA impactant plus de 32 600 habitants doivent être améliorés.

En 2022, 63% des engagements financiers d'Enedis étaient tenus soit plus de 30,3 M€ d'investissements cumulés sur les 48 M€ prévus sur cette première période. L'année 2023 sera l'avant-dernière année du PPI avec plus de 80% des investissements qui devront être réalisés.

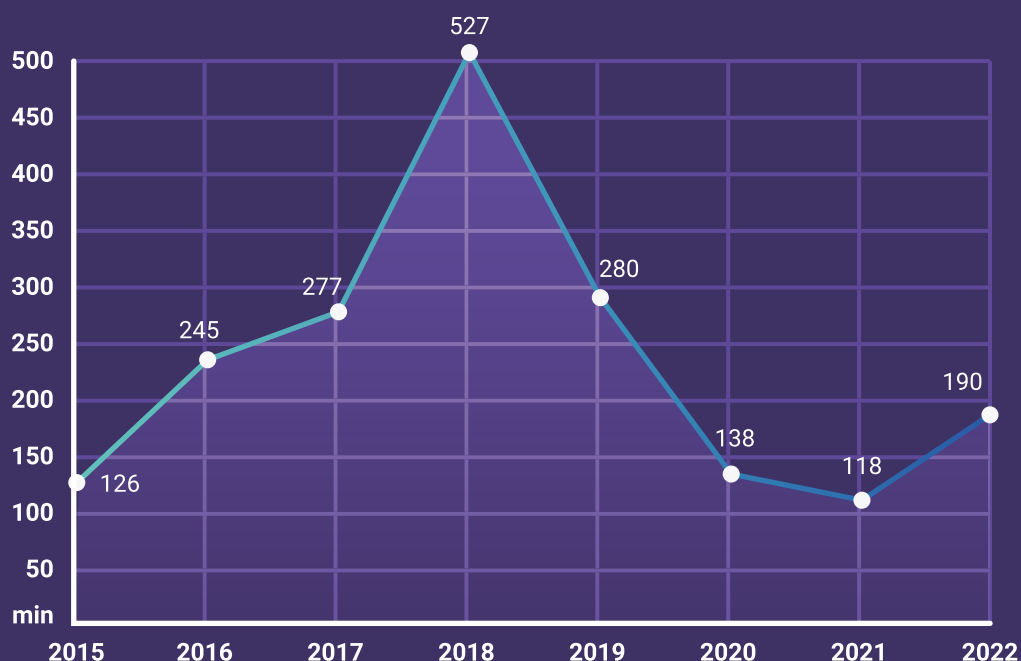
### Commission Consultative des Services Publics Locaux

**En décembre 2022, le SDE 24 a organisé une nouvelle Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), afin de rendre compte de son activité aux associations représentatives des usagers.**

Compte tenu de la crise énergétique, le SDE 24 a présenté en particulier ses actions en faveur de la sobriété auprès des collectivités, à travers notamment le dispositif Écowatt en partenariat avec le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et l'ADEME. Un point sur l'augmentation prévisionnelle du marché groupé d'électricité et de gaz naturel en Dordogne, porté par le SDE 24, a également été présenté pour 2023.

### Critère de qualité : la continuité de l'alimentation en électricité

La qualité de fourniture est mesurée par le "Critère B", qui indique le temps de coupure moyen par an pendant lequel un client est privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption d'alimentation (incidents sur le réseau de transport, travaux sur le réseau de distribution publique...).



**En 2022, la durée moyenne annuelle de coupure est de 190 min (+ 60%) en Dordogne contre 64 min au niveau national.**

Cette hausse est liée aux 2 événements climatiques qui ont touché la Dordogne en 2022 :

- le 8 avril 2022 : la tempête Diégo (26 mn de critère B),
- 21 juin 2022 : épisode orageux sur le Ribéracois (46 mn de critère B).



## Evolution du réseau électrique en Dordogne

La situation globale au 31 décembre 2022 montre :

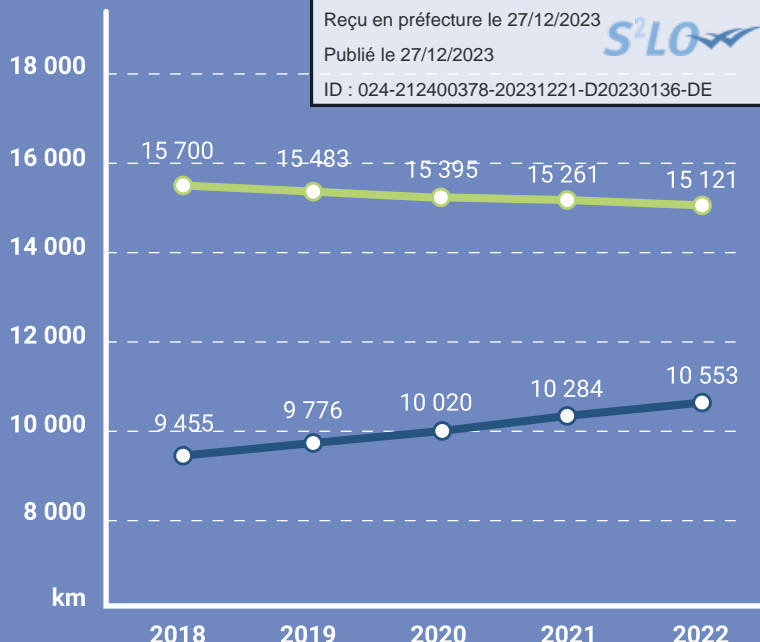
- **une augmentation des taux d'enfouissement des réseaux**

- + 2,7 % pour le réseau HTA
- + 2,5 % pour le réseau BT

- **une baisse des longueurs des réseaux aériens en fils nus**

- 0,1 % pour le réseau HTA
- 1,6 % pour le réseau BT

- Réseau aérien HTA/BT
- Réseau souterrain HTA/BT



## Investissements d'Enedis sur la concession

Les investissements d'Enedis sont essentiellement consacrés à l'amélioration de la performance et à la modernisation du réseau HTA.

Les principaux leviers d'action sont l'enfouissement du réseau HTA, la prolongation de la Durée de Vie des ouvrages HTA aériens, l'automatisation des réalimentations et le renouvellement des réseaux et accessoires défaillants.



Opérations de renforcement, d'amélioration de la résilience et la fiabilité des réseaux et des postes, installation des compteurs communicants



Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs



Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers



Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



**46,3 M€**  
d'investissement

**6 609**  
installations de production (+ 21%)  
351 GWh d'énergies renouvelables produites (+ 20%)

**1 153**  
raccordements d'installations de production (+ 53%)

**2,3 M€**  
de dépenses d'élagage pour 630 km de réseau traité

**86,8%**  
des clients satisfaits des prestations d'Enedis au périmètre de la concession



Unité de méthanisation - Saint-Antoine-de-Breuilh © Revolution Air View

## Produire du biogaz local, un enjeu majeur pour le territoire de la Dordogne et la région Nouvelle-Aquitaine

**Le SDE 24, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur l'ensemble du territoire, travaille étroitement avec le concessionnaire GRDF pour développer la filière du gaz vert, et ainsi favoriser l'injection de biogaz dans le réseau.**

En lien avec la SEM 24 Périgord Énergies, le SDE 24 est engagé depuis plusieurs années sur cette thématique, dont l'objectif d'ici 2030 est d'atteindre 10% de gaz renouvelable injecté dans les réseaux.

Cette filière constitue une clé de la décarbonation et de la transition énergétique dans les territoires. En effet, une fois injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, le biogaz permet de valoriser une production locale en alimentant aussi bien les usages domestiques que les stations d'approvisionnement de BioGNV.

Le développement du biogaz semble très pertinent au vu du Schéma Régional Biomasse (SRB), élaboré par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine avec les partenaires du territoire.

Celui-ci présente des gisements importants de matières organiques méthanisables et la production pourrait couvrir une grande partie des besoins au niveau local.

Au-delà de cet aspect, le biogaz permet de relocaliser des activités productrices en France et participe ainsi à créer des emplois dans les territoires. De plus, les méthaniseurs assurent la production d'une source d'énergie fiable et stockable.

En 2022, la première unité de méthanisation par injection de biométhane implantée en Dordogne a été inaugurée par CVE et ENGIE BioZ à Saint-Antoine-de-Breuilh, couvrant la consommation en gaz de 1 800 foyers.

CHIFFRES CLÉS



**1 558 km**  
de réseau gaz

1 540 km de réseau gaz naturel et 18 km de réseau gaz propane



**49 038**  
consommateurs

1 025 GWh de gaz naturel et 8,5 GWh de gaz propane distribués



**98**  
communes desservies

48 818 usagers de gaz naturel et 220 usagers de gaz propane

## Stations BioGNV : Témob accélère son déploiement en Nouvelle-Aquitaine

Lancé en 2021, Témob est un réseau de stations BioGNV en cours de développement sur la région Nouvelle-Aquitaine, créé par 14 Syndicats d'énergie et Sociétés d'Economie Mixte répartis dans 11 départements de la région.



En 2022, le réseau Témob compte 3 stations en service en Lot-et-Garonne (47) et en Vienne (86). Dès 2023, ce seront 3 nouvelles stations qui ouvriront au public en Gironde (33), dans les Deux-Sèvres (79) et en Vienne (86). 13 autres stations Témob sont actuellement en phase d'étude sur la région, dont 3 en Dordogne.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) inscrit la France dans une trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et fixe le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

Celle-ci estime que 20% des poids-lourds, 3,7% des utilitaires et près de 10% des bus et autocars pourraient rouler au GNV/BioGNV d'ici 2028.

Dans cette perspective, l'ambition en Nouvelle-Aquitaine est de tripler le nombre de stations publiques d'ici 2024 afin de pouvoir accueillir un doublement de la consommation en volume.

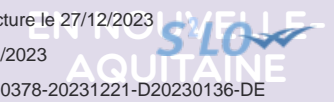
En lien avec ces objectifs de déploiement, Témob projette l'émergence de 25 stations BioGNV à l'horizon 2025.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



# 49

installations de production de biogaz en injection

# 1172 GWH

de biométhane produits

soit l'équivalent de la consommation de 293 000 logements neufs ou 5 000 bus au BioGNV

# 103

projets à l'étude pour une capacité totale de 2 135 GWh/an

### Réseau Témob : 3 projets de stations BioGNV en Dordogne



En 2022, 30 stations GNV/BioGNV raccordées au réseau GRDF étaient ouvertes en Nouvelle-Aquitaine.

Le SDE 24 en partenariat avec la SEM 24 Périgord Énergies étudient actuellement 3 projets de stations BioGNV sur les communes de :

- Saint-Astier,
- Coulounieix-Chamiers,
- Bergerac.

Une étude d'opportunité a permis d'identifier les potentiels besoins en GNV/BioGNV des entreprises locales (agroalimentaire, hypermarchés, travaux publics, transport routier de marchandises...) et des collectivités (collecte des déchets, transport routier de personnes...) pour établir 3 zones d'avitaillement préférentielles. Un plan d'affaires permettra ensuite d'évaluer le temps de retour sur investissement en fonction du prix à la pompe.





Aménagement de l'éclairage public - Monbazillac © JF Tremège.

## Le SDE 24, mobilisé face à la crise énergétique pour accélérer la sobriété et réduire les consommations d'énergie

**Compte tenu des effets de la crise de l'énergie sur le budget des collectivités et dans la continuité de la démarche du Syndicat, les élus du SDE 24 ont décidé de renforcer leur action en faveur de la sobriété énergétique des installations d'éclairage public, et ainsi accélérer la baisse des consommations d'électricité.**

Le règlement d'intervention de l'éclairage public révisé en 2022 prévoit désormais un nouvel aménagement des horaires d'éclairage, plus ambitieux en termes d'économies d'énergie et volontariste, qui repose sur :

- **l'harmonisation des codes temps sur le département assurant ainsi des temps de coupure adaptés aux besoins des habitants tout en économisant l'énergie.**

Aujourd'hui, ce sont 8 codes temps qui sont proposés aux communes au lieu de 12, dont certains avec des variantes saisonnières

afin de tenir compte des activités festives organisées par les collectivités.

- **l'extinction en cœur de nuit des secteurs éclairés en permanence.**

Si la sécurité des usagers le permet, les communes peuvent éteindre leur éclairage de 00h30 à 6h afin de diviser par 2 leur temps d'allumage. Cette coupure permet donc de réduire de 50% leur consommation électrique sur ces secteurs.

**Des évolutions concernant les demandes de travaux sur les éclairages de stade ont également été apportées au règlement 2022.**

Considérant que la technologie led permet aujourd'hui plus de flexibilité, des économies d'énergie et une maintenance facilitée, le SDE 24 propose d'accompagner techniquement et financièrement les communes dans le renouvellement de leurs installations obsolètes.

CHIFFRES CLÉS



**81 409**

points lumineux

gérés et entretenus par le SDE 24



**498**

communes

ont transféré leur compétence Eclairage Public au SDE 24



**383**

communes adhérentes

au marché groupé d'achat d'électricité du SDE 24



## Programmes d'investissement 2022

En 2022, ce sont au total 7,9 M€ de travaux qui ont été programmés par le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

### Modernisation

- **[Nouvelle Donne de l'Éclairage Public]** Mise en conformité du réseau et renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes, dans le cadre d'un contrat de modernisation entre la commune et le SDE 24

### Renouvellement

- Renouvellement des équipements d'éclairage public, à la demande de la commune
- Renouvellement des équipements d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications, lors de travaux d'aménagement des communes
- **[Programme boules]** Éradication des luminaires "boules" énergivores

### Extension

- Création ou extension de réseaux d'éclairage public, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (lotissements, voiries, parcs...)
- Installation de lampadaires photovoltaïques sur des sites isolés
- Mise en lumière du patrimoine (bâtiments publics, monuments historiques...)

### Sinistres

- Remplacement des équipements d'éclairage public suite à des dégradations (accidents, évènements climatiques, vandalisme...)

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE

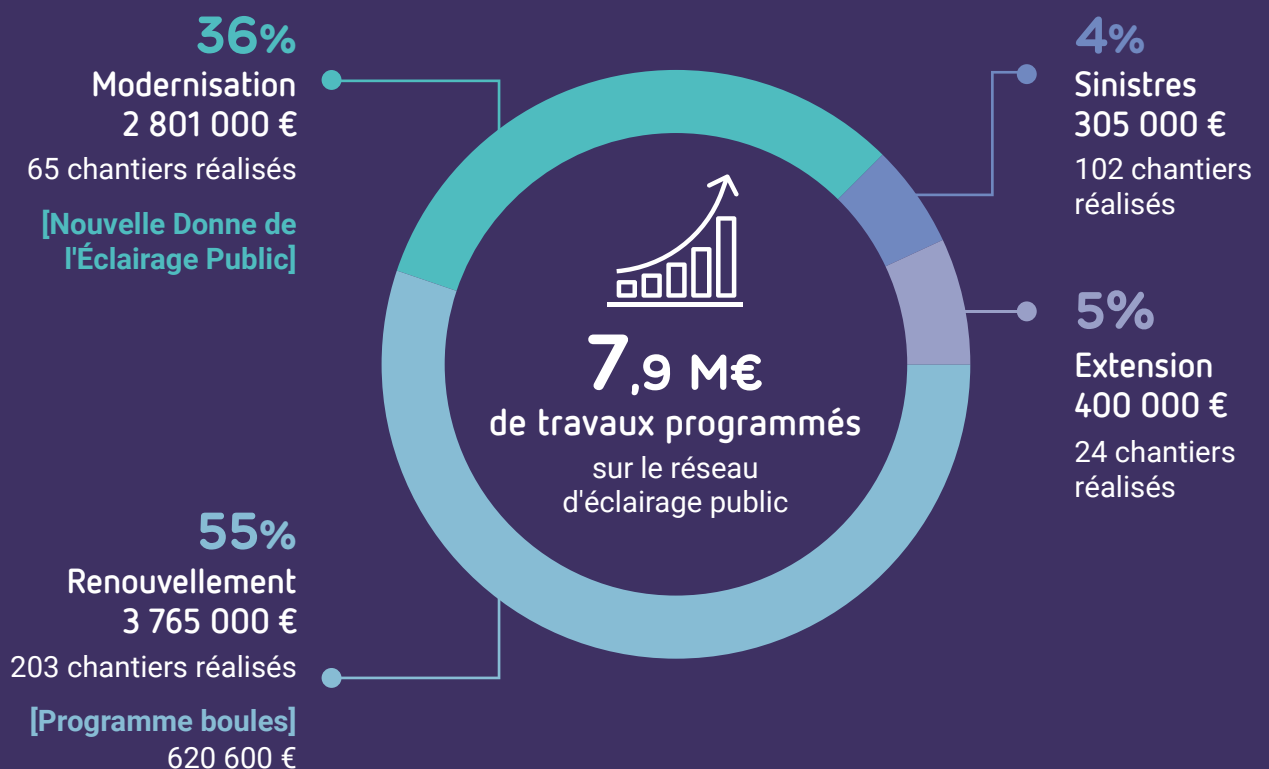
de luminaires  
vétustes en 2022

20% du parc traité  
en led

**400**  
luminaires boules  
supprimés en 2022  
sur 28 communes

**2,64 M€**  
de participation  
des communes  
aux travaux  
d'éclairage public

## Répartition des programmes d'investissement



## Etat des demandes de modification au 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

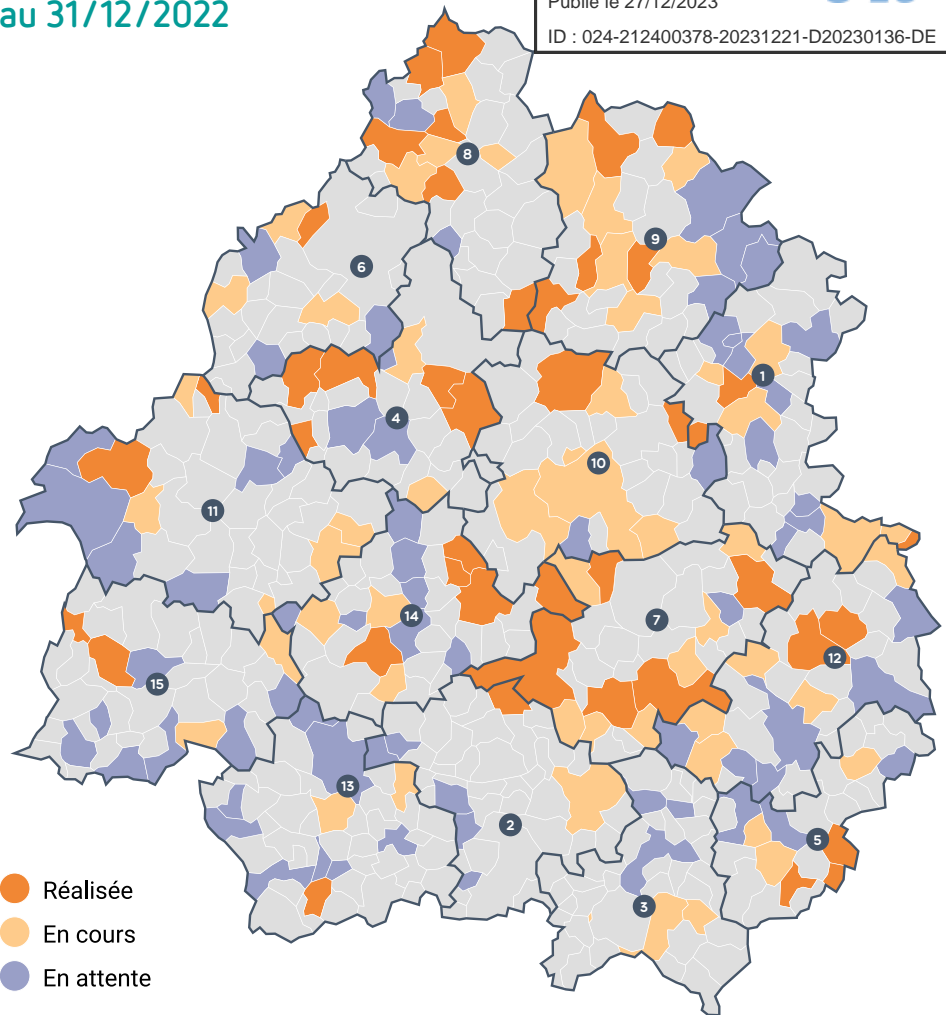
ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



**169**  
demandes  
de modification des  
horaires d'allumage  
dont 43 réalisées en 2022

**238**  
contrats de  
modernisation étudiés  
et 120 communes  
engagées par délibération  
en 2022

**26,2 M€**  
de travaux programmés  
de 2023 à 2033  
dans la cadre des contrats  
de modernisation



## 2022, dernière année du programme d'éradication des luminaires « boules »

Depuis 2018, le SDE 24 finance avec le soutien de l'État un programme d'éradication des luminaires « boules » afin de les remplacer par des luminaires led.

En effet, ces luminaires « boules » éclairant davantage vers le ciel que vers le sol, sont considérés aujourd'hui comme des équipements peu efficaces, très énergivores et sources de pollution lumineuse. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses est venu renforcer la démarche du SDE 24 en interdisant leur utilisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Bilan du premier programme 2018-2019, financé à 66% par le SDE 24 et l'État

Le programme d'éradication 2018-2019 a permis d'accompagner 104 communes du département dans leurs travaux d'éclairage public en supprimant environ 2 500 luminaires « boules » pour un investissement total de 2,7 M€.

Le SDE 24 avait alors pris à sa charge 45% du montant HT des travaux, soit plus d'1 M€, sans compter la participation de l'État qui avait également apporté, soit à travers le dispositif TEPCV, soit par la DETR, une aide de 460 000 €.

### Renouvellement du programme « boules » 2021-2022

Au terme de cette première opération, plus de 1 000 luminaires « boules » étaient encore répertoriés sur 71 communes de la Dordogne.

Un nouveau programme d'éradication 2021-2022 a donc été voté par les élus du Syndicat pour financer cette dernière tranche de travaux.

Cette fois-ci, le SDE 24 a participé à hauteur de 30% du montant HT des travaux, tandis que le restant à charge pour les communes était subventionné à 25% par l'État.

Les travaux réalisés en 2021-2022 ont permis de supprimer 928 luminaires « boules » sur 56 communes pour un budget global de 1,3 M€.



**La Régie 24**  
Eclairage Public & Maintenances

Intervention de la Régie 24 - Castelnaud-la-Chapelle © Fotografiks.

## La Régie 24 se surpasse pour répondre aux besoins des collectivités et des habitants

**2022 a été une année particulièrement intense pour les équipes de la Régie 24.** Les agents ont dû en effet redoubler d'efforts pour répondre, d'une part, aux demandes d'interventions curatives habituelles sur l'ensemble du parc d'éclairage public ; et d'autre part, aux nombreuses sollicitations des communes pour modifier les horaires de fonctionnement de leurs installations. Pour accélérer l'extinction des lampadaires, des entreprises ont également été mandatées par le SDE 24.

**Autre fait marquant, le violent orage de grêle du 20 juin 2022 sur le Ribéracois.** La Régie 24 a été mobilisée sur le terrain pour sécuriser les installations d'éclairage public et réaliser l'inventaire des dommages. Compte tenu de l'urgence de la situation, les agents de la Régie 24 ont également été mis à disposition du SDIS 24 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne) pour les aider à bâcher les toitures et apporter leur soutien aux communes et aux familles sinistrées.

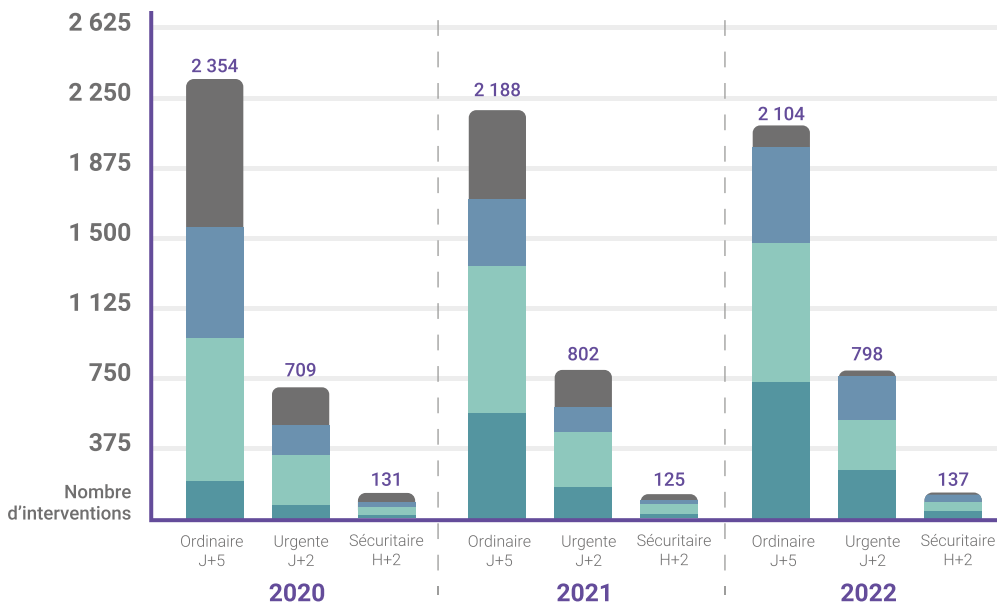
**16**  
agents techniques  
répartis sur 3 sites  
d'exploitation

**3 039**  
interventions  
curatives

dont 157 confiées  
à des entreprises

**4 500**  
armoires de commande  
d'éclairage public

**14 218**  
DT/DICT instruites  
par la Régie 24



● Les Lèches
 ● Champagnac-de-Belair
 ● Saint-Cyprien
 ● Entreprises





Borne de recharge Mobivo - Périgueux.

## Mobivo change de look et améliore son service d'électromobilité

**Pour marquer son développement à l'échelle régionale, le réseau Mobivo a profité de l'adaptation de son service d'électromobilité pour relooker ses 867 bornes publiques.**

En effet depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, tous les utilisateurs du réseau bénéficient de nouveaux tarifs calculés dès la 1<sup>ère</sup> minute de charge au lieu d'un forfait de 1h minimum sur les bornes normales et de 1/4h sur les bornes rapides.

Autre amélioration, un abonné Mobivo ou un utilisateur occasionnel payant par carte bancaire bénéficie désormais d'un tarif calculé en fonction de la puissance maximale appelée pendant sa charge. Ce réajustement tarifaire a l'avantage d'être plus juste pour les usagers qui ne rechargent pas toujours au maximum de la capacité de la borne, mais selon la capacité de leur véhicule.

Pour des raisons techniques, les utilisateurs en itinérance, c'est-à-dire ceux qui utilisent le pass

d'un autre opérateur de mobilité continuent d'être facturés à un tarif fixe, selon les conditions de leur opérateur.

D'autre part, les abonnés bénéficient de tarifs préférentiels sur les bornes déployées par Mobivo en Nouvelle-Aquitaine. Ceux-ci paient 1,5 fois moins cher que des utilisateurs occasionnels et profitent de 50% de réduction sur les bornes normales en rechargeant la nuit.

S'étendant désormais sur 10 départements de la région, Mobivo comptait en fin d'année 2022 plus de 10 300 abonnés avec une progression d'environ 300 nouveaux membres chaque mois.

Fiers de ce constat, les 11 Syndicats d'énergie, propriétaires du réseau Mobivo, poursuivent leur objectif pour atteindre rapidement un parc de plus de 1 000 bornes de recharge.

**Le SDE 24 a déjà prévu d'installer, d'ici l'été 2023, 10 nouvelles bornes rapides adaptées aux besoins des conducteurs en itinérance.**

CHIFFRES CLÉS



**290**

points de charge en Dordogne

145 bornes dont 5 rapides  
107 communes équipées



**24 584**

sessions effectuées

911 abonnés (+45%)  
au réseau Mobivo en Dordogne



**100%**

des bornes alimentées en énergie verte

426 GWh (+43%) d'EnR consommés en Dordogne



## SDIRVE en Dordogne, un outil d'aide à la décision au service des habitants et de l'attractivité du territoire

Dans un contexte de forte croissance de la demande en recharge, le SDE 24 a lancé en septembre 2022 un SDIRVE – Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables – sur le département de la Dordogne.



L'objectif est d'aboutir à une offre de recharge :

- **Cohérente** avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- **Coordonnée** entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- **Adaptée** à l'évolution des besoins

de recharge pour le trafic local ou de transit ;

- **Innovante** pour améliorer la fiabilité du réseau et faciliter l'utilisation par les conducteurs.

Une approche collective et concertée est indispensable à la réussite de ce Schéma Directeur. La démarche est animée par le bureau d'études SETEC. Enedis est partenaire de l'opération. LATD 24, avec Périgéo, apporte un système d'informations collaboratif. La Banque des Territoires et la Région Nouvelle-Aquitaine financent le schéma avec le SDE 24.

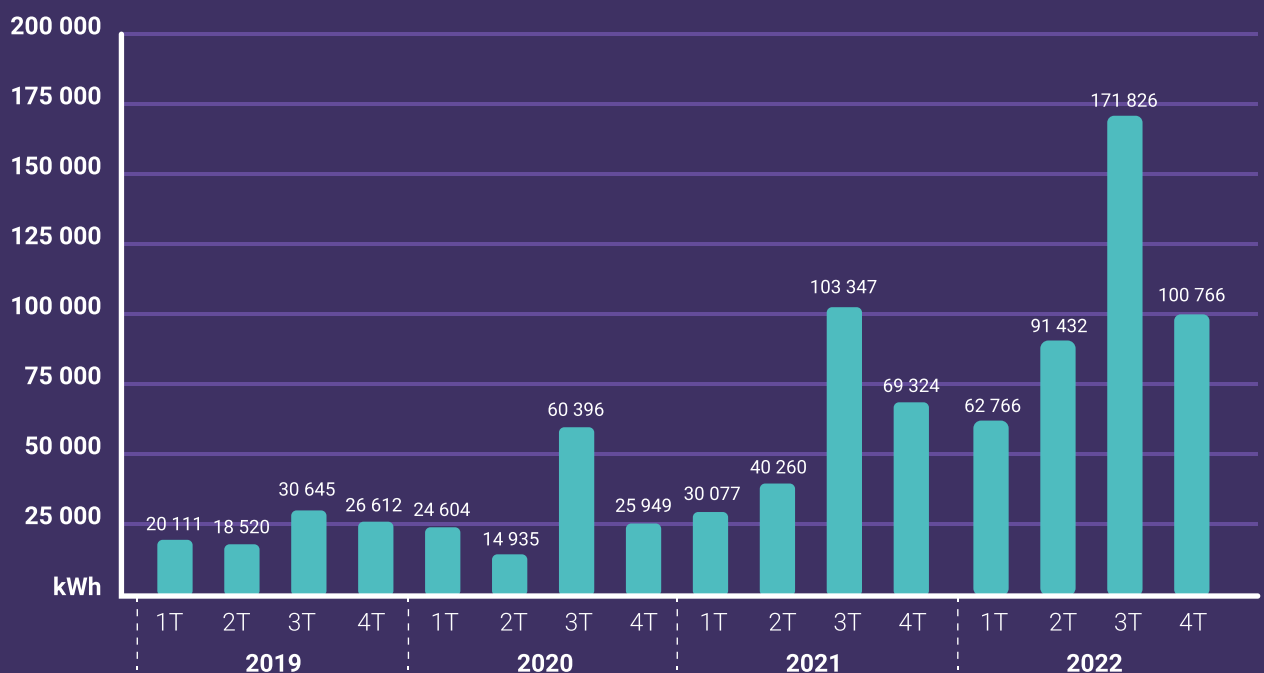
La réflexion du SDIRVE va se porter sur 2 horizons : 2025 et 2035. La présentation finale sera accessible au grand public au cours du second semestre 2023.

**34%**  
des charges  
réalisés par des  
abonnés Mobive

**2 048**  
sessions par mois  
en moyenne

**2 H 42**  
durée moyenne  
des sessions  
sur bornes normales

### Evolution de l'énergie chargée en Dordogne



Depuis 2020, on constate une très forte augmentation de la fréquentation sur les bornes Mobive, avec chaque année un doublement du nombre des recharges par rapport l'année précédente.



Visite de l'ISDND du SMDC avec l'école du Pizou - Saint-Laurent-des-Horrens

## Une année riche d'animation et de sensibilisation à la transition énergétique

En 2022, le SDE 24 a organisé ou participé à de nombreux événements locaux, régionaux et nationaux, tels que la COP 24 Dordogne, l'ACTEE Tour Nouvelle-Aquitaine, le concours Écoloustics, le Congrès triennal de la FNCCR, les Journées Chaleur Renouvelable avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME, le Congrès des Maires Ruraux de France...

Toutes ces manifestations représentent l'opportunité pour le Syndicat d'augmenter sa visibilité et de valoriser ses missions auprès d'autres acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires.

En effet, la réalité des événements climatiques et géopolitiques a poussé le SDE 24 à multiplier ses actions pour accélérer l'émergence de projets de transition et d'efficacité énergétique sur le département avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone et l'indépendance énergétique de la Dordogne d'ici 2050.

Le Syndicat joue un rôle désormais essentiel auprès des collectivités dans leur démarche

de développement durable et possède toute l'ingénierie nécessaire pour les accompagner lorsqu'elles n'ont pas les outils et les ressources humaines en interne.

Dès 2023, le SDE 24 souhaite mettre tout en œuvre pour faciliter le passage à l'action et concrétiser les projets initiés par ses membres.

**C'est pourquoi en septembre 2022 lors de la Conférence des Maires, le Syndicat a annoncé officiellement le lancement d'un nouveau projet nommé "DIRECT 2030 > 2050" pour Dordogne Intensifier la Rénovation Énergétique des Collectivités Territoriales.**

L'objectif est d'accompagner les collectivités à chaque étape de leurs projets de rénovation, de la sensibilisation à la sobriété énergétique, en passant par l'aide à la décision jusqu'à la réalisation des travaux, en terminant par la pérennisation de leur rénovation grâce à la prise en main du bâtiment et à la maintenance des équipements.

CHIFFRES CLÉS



491

communes membres

471 adhésions par convention  
avec 18 intercommunalités  
20 adhésions individuelles



44

collectivités  
accompagnées

dans le cadre du décret  
Éco Énergie Tertiaire



12

intercommunalités  
engagées

dans l'élaboration des  
PCAET

## Le SDE 24, lauréat pour la 3<sup>e</sup> fois du programme ACTEE

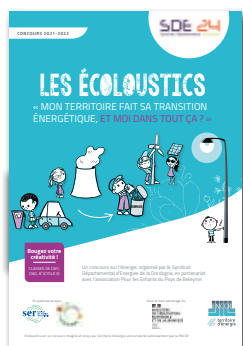
Le 31 mars 2022, le SDE 24 a été désigné pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive lauréat du programme de rénovation énergétique ACTEE, porté par la FNCCR.



Dans le cadre d'un projet commun mené avec le SDEC 23 et le Syndicat d'Énergies de la Haute-Vienne (SEHV), le SDE 24 a bénéficié de fonds issus des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour financer :

- un poste d'économiseur de flux (expert en énergie) pour assurer le montage et le suivi technique, juridique et financier des projets de rénovation énergétique,
- des outils et logiciels pour améliorer le suivi des données bâtementaires, notamment les consommations d'énergie en vue d'optimisations,
- 50% des audits énergétiques commandés par les collectivités.

Ce programme intitulé "Sequoia 3" est venu s'ajouter au précédent appel à projet "Merisier" de 2021 ciblant les bâtiments scolaires. Ces fonds permettent au SDE 24 d'accompagner encore plus efficacement les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique.



### Participation au concours Ecoloustics

Pour la première fois depuis son lancement, le SDE 24 a participé en 2021-2022 au concours Ecoloustics.

L'objectif était de sensibiliser les plus jeunes (4 classes du CE2 au CM2) aux enjeux de la transition énergétique. Accompagnés par l'Association « Pour les Enfants du Pays de Beyleme », les élèves ont pu profiter de séances pédagogiques et d'une sortie éducative sur un site de production d'énergies renouvelables en lien avec la réalisation de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023  
Reçu en préfecture le 27/12/2023  
Publié le 27/12/2023  
ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE

financés à 70% par  
le SDE 24 et  
le programme ACTEE

1  
poste d'économiseur  
de flux  
cofinancé par  
le programme ACTEE

75 %  
d'aides pour  
l'achat de logiciels  
de la part du  
programme ACTEE

## Achat d'énergie : l'intérêt du groupement dans un contexte de hausse des prix du gaz et de l'électricité

En collaboration avec 7 autres Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, le SDE 24 porte un groupement d'achat d'électricité et de gaz ouvert à tout organisme d'utilité publique. Celui-ci rassemble aujourd'hui plus de 2 700 membres et représente 70 000 points de livraison pour un volume de 1,6 Twh d'énergie achetée.



En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif est de faire pleinement jouer la concurrence afin d'obtenir des prix plus attractifs, mais surtout de garantir aux collectivités toute la sécurité juridique requise en matière de marché public ainsi que l'expertise et la proximité souhaitées. Le futur marché d'une durée de 36 mois débutera en 2023 pour se terminer fin 2025.

En adhérant au groupement d'achat du SDE 24, les collectivités ont atténué la flambée des prix affectés par les cours de l'énergie. Le groupement s'est appuyé sur une stratégie d'achat par tranche en analysant quotidiennement les courbes de prix de l'énergie sur la base de moyennes courte et longue. Ce fractionnement des volumes d'énergie achetée, à des moments opportuns, a permis de "construire" un prix pour l'électricité et le gaz à des conditions moins défavorables que pourrait le laisser augurer le marché de l'énergie.

Cette stratégie a été efficace et a joué un rôle d'amortisseur : au final pour 2023, il faut multiplier les budgets énergie par x 2,5 pour le gaz ; x 1,8 pour l'électricité des bâtiments/équipements et x 1,5 pour l'électricité de l'éclairage public par rapport à 2022.



**7,8 M€**  
d'investissements  
prévisionnels  
pour un objectif de  
45 projets d'EnR

**4,7 M€**  
de fonds d'aide  
à l'investissement  
distribués par l'ADEME  
et 302 K€ pour  
la partie animation

**10 GWh**  
d'EnR thermiques  
produites par an  
à atteindre d'ici 3 ans

## Chaleur Renouvelable en Périgord

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Département de la Dordogne porte en partenariat avec la Fédération des Cuma (FD Cuma 24) et le SDE 24 un Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables Thermiques (CDT EnR) soutenu par l'ADEME.



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE

S<sup>2</sup>LOW

Ce contrat, d'une durée initiale de 3 ans, permet d'accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire en proposant un accompagnement technique et financier aux maîtres d'ouvrage publics et privés.

L'objectif à terme est d'atteindre une production annuelle d'EnR de 10 GWh. Sont éligibles les installations de production de chaleur à partir de **biomasse** avec du bois énergie, de **solaire thermique**, de **géothermie** ou d'un **réseau de chaleur** (création ou extension) associé à ces 3 types d'EnR.

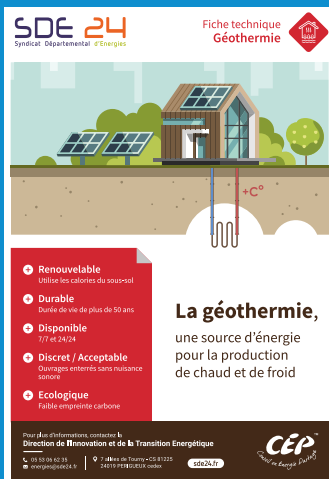
En inscrivant leurs projets dans ce contrat territorial, les maîtres d'ouvrage bénéficient :

- **d'une expertise** sur les différentes solutions EnR envisagées (notes d'opportunité gratuites réalisées par le SDE 24 et la FD Cuma 24) ;
- **d'une assistance technique** à toutes les étapes de leur opération avec des interlocuteurs dédiés ;
- **d'aides financières de l'ADEME** grâce au regroupement des petits et moyens projets permettant de prétendre collectivement au Fonds Chaleur
  - > **jusqu'à 70% des honoraires** pour la réalisation d'études de faisabilité,
  - > **financement forfaitaire au MWh** attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé (cumulables avec d'autres subventions publiques).

## La géothermie, un fort potentiel énergétique local

Associé aux membres du TENAQ, le SDE 24 est partenaire depuis 2022 des journées régionales "Chaleur renouvelable en Nouvelle-Aquitaine", organisé par la Région et l'Ademe.

L'objectif de cet évènement est de présenter les enjeux et les perspectives de développement des différentes filières d'énergies renouvelables (EnR) thermiques, et d'échanger autour des conditions qui permettent la réussite de ces projets sur la région. En 2022, 3 journées décentralisées ont été organisées sur la Nouvelle-Aquitaine, dont une sur le département de la Dordogne sur le thème de la géothermie.



L'objectif des nombreux intervenants sur cette journée - l'ALEC 33 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'AFPG (Association Française des Professionnels de la Géothermie), le Conseil Départemental de la Dordogne, le SDE 24, la FD Cuma 24 et la CAB (Communauté d'agglomération Bergeracoise) - était de :

- Présenter les atouts la filière géothermie : une technologie mature qui sait faire du chaud et du froid, une ressource 100% locale avec même des possibilités de stockage ;
- Présenter les outils et les acteurs au service du développement de leurs projets, de l'étude d'opportunités à l'exploitation des opérations ;
- Partager les retours d'expériences locales ;
- Faire visiter des installations de géothermie locale ;

• Présenter les solutions de financement disponibles, notamment dans le cadre du Contrat de Développement Territorial des EnR thermiques et du Fonds Chaleur de l'Ademe.





## Le SDE 24 et la SEM 24 Périgord Energies, unis pour l'accélération du déploiement des énergies renouvelables en Dordogne

Le 6 octobre 2022, le Préfet de la Dordogne, Jean-Sébastien LAMONTAGNE, réunissait le nouveau Pôle départemental des énergies renouvelables (EnR) afin de donner un nouvel élan aux projets de production sur le territoire.



Lors de cette première rencontre, Philippe DUCENE - Président du SDE 24 et de la SEM 24 Périgord Energies - a été salué pour le travail déjà largement engagé par ces 2 structures en faveur de la transition énergétique. En 2021, la production départementale d'énergies renouvelables représentait 18,4% des besoins énergétiques de la Dordogne.

L'objectif de la SEM 24 Périgord Énergies, en cohérence avec le Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), est d'atteindre une production d'EnR couvrant 50% de la consommation finale d'énergie d'ici 2030. A la hauteur de ses ambitions, la structure prévoit d'investir 200 millions d'euros sur les 5 années à venir (2023-2027) et envisage dès 2023 de doubler son capital doté à ce jour de 10 millions d'euros.

Véritable outil opérationnel au service des politiques publiques locales, la SEM 24 est reconnue comme le partenaire de confiance des collectivités qui leur assure proximité et fiabilité à chaque étape de leurs projets. En choisissant la SEM 24, elles participent également à la dynamisation du territoire en créant des emplois locaux et en assurant le réinvestissement des bénéfices issus de la production d'EnR sur le département.

**Face à l'envolée des prix de l'énergie, la SEM 24 Périgord Énergies étend ses prestations pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités en proposant notamment des installations photovoltaïques adaptées à l'autoconsommation (sans stockage).**

Elle se lance également dans le développement de "mini-champs photovoltaïques", des projets à taille humaine d'une surface au sol de 5 000 m<sup>2</sup> et d'une puissance ≤ 250 kWc (basse tension) offrant la possibilité de monter un projet de revente à des entreprises locales.

# 10 M€

de capital détenu à 70% par le SDE 24

20% par le Crédit Agricole Charente-Périgord et 10% par SERGIES

# 17

collaborateurs

et de nombreux emplois directs et indirects induits depuis 2017

# 120

centrales solaires en exploitation

25 centrales en cours de construction et plus de 250 dossiers en cours d'instruction

# 32,5 GWh

d'EnR produits en 2022

soit la consommation annuelle de 20 000 habitants (hors chauffage)



Conférence des Vice-présidents du SDE 24 – Marsac-sur-Isle.

## Des élus impliqués et attentifs au bon fonctionnement des services

**Au 31 décembre 2022, le SDE 24 comptait un effectif de 62 collaborateurs, répartis à 69% en filière technique et à 31% en filière administrative.**

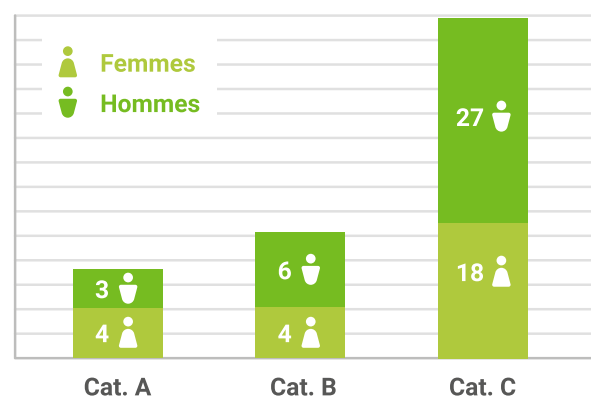
Dans la poursuite de son développement, ce sont 9 agents qui ont été recrutés cette année-là, avec notamment l'arrivée de 2 gestionnaires comptables, 2 contrôleurs ER-EP, 1 chargé de projets EP, 2 techniciens Énergies...

Après présentation du nouvel organigramme au Comité Social Territorial, celui-ci a été officiellement diffusé lors d'un moment convivial en présence des Vice-présidents du SDE 24.

L'année 2022 a également été marquée par la mise à jour du règlement intérieur du SDE 24 afin de prendre en considération l'évolution des missions du Syndicat depuis 2015, avec notamment la création de la Régie 24.

D'autre part, les élus du SDE 24 ont souhaité proposer aux agents la possibilité de recourir au télétravail à travers l'application d'une charte.

### Répartition homme-femme par catégorie



Concernant le budget formation, celui-ci s'élève à 26 800 € et a été majoritairement orienté autour du développement des compétences des agents de la Régie 24. Au programme : formations liées à la sécurité électrique telles que le recyclage d'habilitations, formations TST (Travail Sous Tension) ou encore passage de permis CACES pour la conduite de nacelles.



**62**  
collaborateurs

44 ans d'âge moyen  
6 ans d'ancienneté en moyenne



**9**  
recrutements

2 agents administratifs  
7 agents techniques



**26,8 K€**  
de budget formation

en plus des formations dispensées par le CNFPT

## Le SDE 24 et la Banque des Territoires renouvellent leur engagement pour la transition énergétique de la Dordogne

Le 7 octobre 2022, à l'occasion d'une Journée de rencontre avec les Syndicats d'énergie et les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) de Nouvelle-Aquitaine, Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et Patrick MARTINEZ, Directeur Régional de la Banque des Territoires ont renouvelé leur partenariat en faveur de la transition énergétique et de la réduction de l'empreinte carbone de la Dordogne.



Philippe DUCENE aux côtés de Patrick MARTINEZ, Directeur régional de la Banque des Territoires et de Pierre COLOMBET, Chargé de développement territorial.

L'un des points à l'ordre du jour de cette rencontre portait sur le renouvellement de la convention de partenariat 2022-2024.

Cette convention positionne le SDE 24 comme l'interlocuteur privilégié des collectivités dans leur recherche de financement pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de bâtiments

publics et d'éclairage public.

En effet, la Banque des Territoires propose aux communes des offres de prêt dédiées afin de soutenir leurs programmes d'investissement entrant dans le cadre d'objectifs fixés de réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, les projets identifiés lors d'études de performance énergétique réalisées par le SDE 24 sont éligibles en 2022, 2023 et 2024 au prêt GPI AmbRE (Grand Plan d'Investissement Ambition pour la Rénovation Énergétique). Ce prêt sur fonds d'épargne permet aux collectivités de bénéficier d'un taux compétitif sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

**De 2017 à 2020, ce dispositif a permis le financement de 40 dossiers pour un montant total d'emprunt de plus de 4,8 M€.**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE

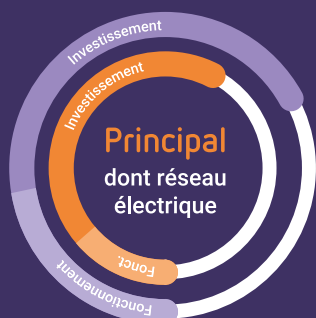


**10,6 M€**  
Montant de la TCFE  
dont 1,57 M€ reversés  
aux collectivités

**7**  
marchés publics  
attribués

**14,6 M€**  
Résultat de  
fonctionnement  
du budget principal

## Comptes administratifs 2022



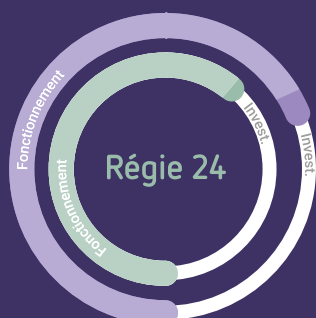
● Recettes 35 997 K€  
● Dépenses 32 570 K€



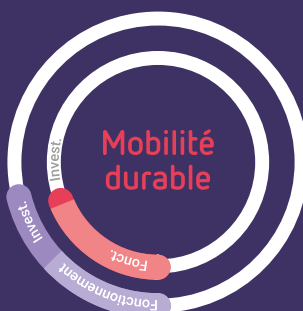
● Recettes 219 K€  
● Dépenses 53 K€



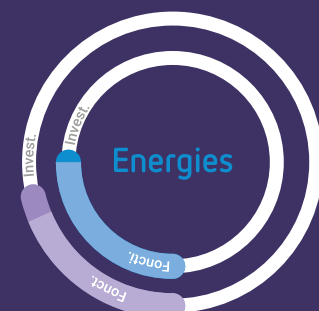
● Recettes 12 128 K€  
● Dépenses 10 313 K€



● Recettes 2 602 K€  
● Dépenses 1 910 K€



● Recettes 566 K€  
● Dépenses 391 K€



● Recettes 1 294 K€  
● Dépenses 1 268 K€



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230136-DE



Illustration de la halle de Niversac - Boulezac-Isle-Manoire © JF Tremey



## 5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Action énergétique

Syndicat Départemental d'Energies  
de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225  
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ [accueil@sde24.fr](mailto:accueil@sde24.fr)

**SDE 24**  
Syndicat Départemental d'Energies

Membre de l'Entente Régionale  




[sde24.fr](http://sde24.fr)